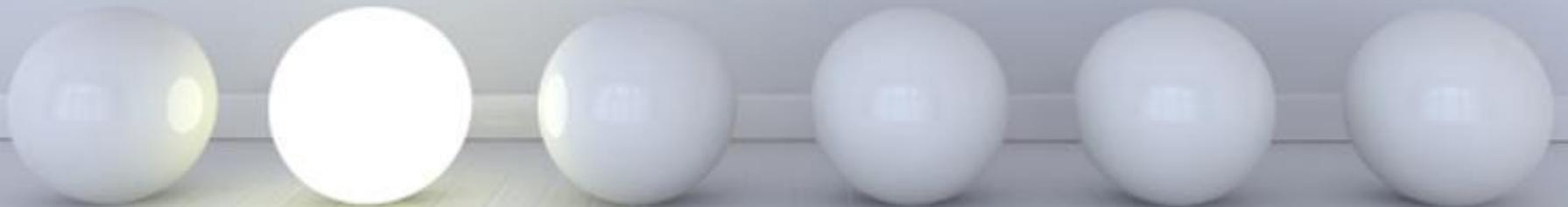


SNSS
Stratégie
Nationale de
Santé
Sexuelle



DU Sexologie Strasbourg 11 septembre 2017

Marialuisa PARTISANI
PH
HUS - COREVIH GE

Stratégie nationale de santé sexuelle



Agenda 2017 - 2030



La Stratégie nationale de santé sexuelle investit le **champ de la santé sexuelle et reproductive** sous un angle global et positif et dans un cadre partagé au niveau interministériel.

Ses orientations stratégiques 2017-2030 serviront de cadre de l'action publique et des acteurs associatifs sur ce champ.

Définition de la Santé Sexuelle (OMS)

«La santé sexuelle est un état de bien être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et ni violence. Pour atteindre et maintenir une bonne santé sexuelle, les Droits Humains et Droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés, protégés et réalisés».



La stratégie nationale de santé sexuelle

- Déclinaison "santé sexuelle" de la **stratégie nationale de santé**;
- Comme la stratégie nationale de santé, elle définit un cadre à l'action publique, pour une approche:
 - *globale, en ce qui concerne l'individu,*
 - *décloisonnée, au regard des politiques publiques,*
 - *coordonnée entre les différents acteurs.*
- Elle se base sur des principes fondamentaux : la sexualité doit être fondée sur l'autonomie, la satisfaction, la sécurité
- Elle fixe une vingtaine de grands objectifs et 95 recommandations, correspondant aux enjeux stratégiques identifiés dans les 6 axes.



Une stratégie nationale de santé sexuelle pour répondre à de nombreux enjeux:

- **Promouvoir une approche positive** de la santé **sexuelle**, notamment en direction **des jeunes**
- Réduire l'exposition au VIH, aux IST et aux hépatites virales B et C
- Réduire le nombre des grossesses non prévues et/ou non désirées
- Favoriser l'équité d'accès à **une offre de santé sexuelle** sans discrimination
- Mettre en place des **actions adaptées aux populations vulnérables**
- **Renforcer les synergies entre les structures**, et les intégrer au sein d'une approche globale de santé sexuelle
- **Former et mobiliser** les professionnels de santé, et l'ensemble des intervenants autour de cette approche globale de santé sexuelle



Un périmètre qui s'étend à tout le champ de la santé sexuelle

- l'accès aux droits humains, le respect des genres et des sexualités;
 - l'information, l'éducation, la communication et la formation;
 - la prévention, le dépistage et la prise en charge des IST dont le VIH et les hépatites virales;
 - la promotion de la santé reproductive;
 - l'information sur les dysfonctionnements et les troubles sexuels ;
 - la lutte contre les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre
 - la prévention des violences
- en cohérence avec les autres démarches structurantes impactant le champ de la santé sexuelle



Orientations stratégiques

AXE I: Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive

AXE II: Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales: prévention, dépistage, prise en charge

AXE III: Améliorer la santé reproductive

AXE IV: Répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables

AXE V: Promouvoir la recherche, les connaissances et l'innovation en santé sexuelle

AXE VI: Prendre en compte les spécificités de l'outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle



AXE I - INVESTIR DANS LA PROMOTION EN SANTE SEXUELLE, EN PARTICULIER EN DIRECTION DES JEUNES, DANS UNE APPROCHE GLOBALE ET POSITIVE

Vision

- ▶ Agir précocement auprès des jeunes pour permettre à chacun de prendre des décisions éclairées et responsables quant à leur santé sexuelle

Priorités

- ▶ Éduquer dès le plus jeune âge à la vie relationnelle et sexuelle dans le respect des droits humains
- ▶ Améliorer l'impact des informations en santé sexuelle, en particulier chez les jeunes
- ▶ Renforcer la formation en santé sexuelle des professionnels de santé et médico-sociaux et du secteur éducatif et judiciaire

Cibles pour 2023

- ▶ 100 % des jeunes ont reçu une éducation de qualité à la sexualité et aux risques liés (IST, grossesses non prévues) tout au long de leur cursus scolaire
- ▶ 100% des organismes de formation initiale ou continue des professionnels de santé proposent une formation complète et globale de santé sexuelle

AXE II - AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE EN MATIERE D'IST DONT LE VIH ET LES HEPATITES VIRALES : PREVENTION, DEPISTAGE, PRISE EN CHARGE

Vision	<ul style="list-style-type: none">▶ Zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au Sida et zéro discrimination▶ Éliminer les épidémies d'IST en tant que problèmes majeurs de santé publique▶ Les personnes vivant avec le VIH peuvent vivre longtemps et en bonne santé
Priorités	<ul style="list-style-type: none">▶ Développer une approche globale et positive centrée sur toutes les dimensions et les déterminants de la santé sexuelle▶ Développer et promouvoir la prévention diversifiée pour mettre fin à l'épidémie du VIH en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030.▶ Identifier les personnes ignorant leur séropositivité au VIH et éloignée de l'offre de dépistage pour réduire rapidement "l'épidémie cachée"▶ Inverser la courbe de l'épidémie des IST les plus fréquentes et/ou les plus graves (Syphilis, Gonococcies, Chlamydiae, Lymphogranulome vénérien (LGV))▶ Réduire le temps entre l'infection et la mise sous traitement en favorisant l'accès rapide aux dépistages VIH, VHB, VHC, IST...et aux traitements▶ Développer la vaccination VHB / HPV et le rattrapage à l'adolescence▶ Maintenir l'accès à des thérapeutiques efficaces contre les principales IST et lutter contre la résistance aux antimicrobiens▶ Garantir un accès aux soins adapté pour les populations clés

AXE II – AMELIORER LE PARCOURS DE SANTE EN MATIERE D'IST DONT LE VIH ET LES HEPATITES VIRALES : PREVENTION, DEPISTAGE, PRISE EN CHARGE

Cibles
2020-2030

- ▶ 95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique en 2020
- ▶ 95% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral recommandé en 2020
- ▶ 95% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement indétectable en 2020
- ▶ 75 % de couverture vaccinale de l'hépatite B chez les adolescents en 2023 (95% en 2030)
- ▶ 60 % de couverture vaccinale de HPV chez les adolescentes en 2023 (80% en 2030)
- ▶ Réduire l'incidence des IST les plus fréquentes et les plus graves : (Syphilis, Gonococcies, Chlamydiae, Lymphogranulome vénérien (LGV) (année de référence: 2023)

AXE III – AMELIORER LA SANTE REPRODUCTIVE

En conformité avec la convention européenne des droits de l'homme, l'État est garant de la protection et du respect des droits des personnes en matière de santé reproductive. La santé reproductive implique que les personnes puissent avoir une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité avec la capacité et la liberté de décider ou non de concevoir des enfants, si elles le souhaitent et quand elles le désirent.

La santé reproductive, dans la stratégie nationale de santé sexuelle, inclut la contraception, les interruptions volontaires de grossesse et la prévention de l'infertilité hors Assistance Médicale à la Procréation (AMP).

L'AMP, la grossesse et son suivi, l'accouchement, la périnatalité sont ou seront traités dans d'autres plans de santé publique en lien avec cette stratégie.

Vision	<ul style="list-style-type: none">▶ Garantir la possibilité pour les personnes de choisir de concevoir des enfants si elles le souhaitent et quand elles le désirent, dans le cadre d'une sexualité satisfaisante, responsable et sûre▶ Permettre aux femmes et aux hommes de choisir des méthodes de régulation de la fécondité sûres, efficaces, acceptables et accessibles.
Priorités	<ul style="list-style-type: none">▶ Réduire le nombre de grossesses non désirées et non prévues⁴▶ Améliorer l'accès au choix de la contraception adaptée
Cibles 2020-2030	<ul style="list-style-type: none">▶ Réduire d'un tiers l'indice de grossesses non désirées / non prévues chez les femmes⁵▶ 90% des demandes d'IVG sont prises en charge dans les délais définis par la HAS (5 jours).▶ Maintenir la syphilis congénitale à un bas seuil⁶▶ Faciliter l'accès au recours à la contraception définitive (vasectomie, stérilisation tubaire à 5%)

Le pilotage de la SNSS

La gouvernance de la stratégie nationale de santé sexuelle

- **Comité national de pilotage de la stratégie de santé sexuelle présidé par le Professeur P.Yéni**

- **Ses missions:**

- Assurer l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie;
- Informer et promouvoir l'action des multiples acteurs
- Élaborer un bilan, quantitatif et qualitatif;
- Veiller au déploiement de l'ensemble des orientations de la stratégie.

- **Sa composition:**

- ARS
- Sociétés savantes
- Organisations professionnelles
- Associations nationales intervenant dans le champ de la santé sexuelle

Elaboration de la feuille de route des actions opérationnelles à 3 ans

Programmation des mesures : sélection des mesures initiales

• **Sélection dans chaque axe de deux (trois ?) actions initiales, en fonction**

- de l'importance du besoin, en particulier en terme de santé publique,
- de la faisabilité en trois ans,
- d'une mobilisation transversale des acteurs.

• **Description, pour chaque action**

- De l'argumentaire du choix
- Des pilotes aux niveaux national, régional et territorial,
- Des étapes de mise en œuvre opérationnelle,
- Des leviers à mobiliser ou à développer,
- Des indicateurs de suivi.



Elaboration de la feuille de route des actions opérationnelles à 3 ans

Synthèse et rédaction de la feuille de route 2017-2020

- Réunion du Copil le **26 septembre 2017**: Discussion des actions proposées, sur la base d'un document de synthèse préparé par la DGS et distribué en amont de la réunion, et sélection par le Copil des mesures retenues.
- Production d'un projet de feuille de route par la DGS
- Réunion du Copil 10 novembre 2017: discussion et validation de la feuille de route

Une feuille de route à 3 ans sur l'ensemble des axes de la stratégie doit ainsi être validée en novembre 2017.



La déclinaison territoriale de la SNSS

Une logique de décroisement à rechercher :

- Importance de la **coordination de l'ensemble des acteurs** pour **faciliter l'accès aux services et le parcours de santé sexuelle** dans un souci de **réduction des inégalités territoriales et sociales de santé => approche parcours santé/soins/vie**

- Les parcours reposent sur l'intervention d'acteurs :

- *du système de soins (médecins, pharmaciens, hôpitaux...)*
- *de services et d'établissements médico-sociaux et sociaux*
- *de collectivités locales (mairies, départements...)*
- *d'autres services de l'Etat (Ecole ...)*
- *des acteurs associatifs*

Des parcours à penser **en fonction des spécificités des territoires**, sur la base **des diagnostics territoriaux**





SNSS

- **Elle s'adresse à l'ensemble de la population**, articulant les interventions des professionnels, services et établissements d'un territoire autour de parcours dans lesquels la personne est un acteur de sa santé.
- développe **une action volontariste d'information, d'éducation à la santé et de communication, avec une place prioritaire pour la santé des jeunes**
- permet de **renforcer la formation et la mobilisation des professionnels de santé, notamment de premier recours.**
- **éliminer les épidémies d'infections sexuellement transmissibles en tant que problèmes majeurs de santé publique.**

